

N° 2017.047	Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo
Objet : Représentation de la Communauté à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) – Commission Economie (groupe de travail)	Département de la Haute Garonne
En exercice : 59 Présents : 52 Absents excusé : 1 Procurations : 6 Ayant pris part au vote : 58	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Date de la convocation : 14 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le 21 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Latapie de Frouzins sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, SERE, DELAHAYE, ROUCHON, ZARDO, BENESSE, RUEDA, GERMA, RAYNAUD, PELISSIE, PEREZ Colette, SIMEON, MARIN, KRIER, CHOUARD, HERNANDEZ, SUAUD, LACAMPAGNE, DEUILHE, GRANGE, SUTRA, BERTRAND, TRANIER, MAUREL, MORINEAU, PACE, PASDELOUP, ESCAICH, SERRES, ESPINOSA, ESTEVE, CARLIER, SEYTEL, CADAUX-MARTY, CHATONNAY, HUBERT, PEREZ Michel, DELSOL, COLL, GORCE, BERGIA, ISAÏA, MORAN, GASQUET, MORERE, COMBRET, GARAUD, CAMBEFORT, PALAS, HUMBERT représentant COUCHAUX, P. BERAIL représentant CAVASA, SIMON représentant CASSAGNE.

Était absent : Monsieur LALANNE

Pouvoirs :

Madame Irène DULON ayant donné procuration à Madame Michel RUEDA
Madame Marie-France ORESTE ayant donné procuration à Monsieur André MORERE
Monsieur Jean-Claude VALADE ayant donné procuration à Monsieur Thierry SUAUD
Madame Catherine RENAUX ayant donné procuration à Monsieur Isabelle SEYTEL
Monsieur Daniel LECLERCQ ayant donné procuration à Madame Nicole CADAUX-MARTY
Madame Annie VIEU ayant donné procuration à Monsieur Jean-Louis COLL

Monsieur Alain Bertrand a été élu Secrétaire de séance.

Rapporteur : André MANDEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la Communauté de Communes Axe Sud et de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle ;

Vu les statuts et les délibérations définissant les intérêts communautaires annexés à l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 ;

Délibération du Conseil Communautaire n° 2017.047 (suite et fin).

Exposé des motifs

Une commission sur le thème de l'Économie a été mise en place au sein de la CTAP.
Le Muretain souhaite participer à ce groupe de travail animé par la Vice-présidente de la Région en charge du Développement Économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, Madame Nadia Pellefigure.
Il est proposé à l'assemblée de désigner un élu et un administratif.

Sur proposition de son Président, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo à la Commission Économie de la Conférence Territoriale de l'Action Publique :

- Monsieur Thierry SUAUD
- Monsieur Christian CHATONNAY

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-Préfecture le
et de la publication le.....

Le Président,


André MANDEMENT